

# COMMUNE DE JONZAC



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

VERSION 05/2021 - DOCUMENT A CONSERVER

## EDITO MAIRE

Madame, Monsieur

Tout le monde a encore à l'esprit la tempête Martin de 1999 et les conséquences sur chacun d'entre nous.

Certains d'entre nous se remémorent la crue de la SEUGNE d'avril 1986.

La tempête Xynthia de 2010, la canicule de 2003, la pandémie de COVID 19, etc, sont autant de risques majeurs qui peuvent toucher les Jonzacais.



Ma responsabilité en tant que maire de tous les habitants de notre commune, c'est de vous informer des risques auxquels nous pouvons tous être confrontés et des mesures de sauvegarde que chacun d'entre nous doit prendre.

Comme le précise l'article 4 de la loi de 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, "**la sécurité civile est l'affaire de tous**".

C'est à ce titre que j'ai décidé l'élaboration de ce Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM), pour mieux vous informer sur les risques et les bons réflexes à adopter.

En parallèle du DICRIM, la commune a décidé de se doter d'un outil permettant de faire face à toutes les situations et de s'organiser le plus rapidement possible pour sauvegarder chacun d'entre nous.

Cet outil s'appelle le **Plan Communal de Sauvegarde**. Il est consultable en Mairie.

Nous contribuons tous par nos actions et nos décisions à la Sécurité Civile.

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Édito du maire .....  | 2  |
| Sommaire .....  | 3  |
| Qu'est-ce qu'un risque majeur? .....  | 4  |
| Les risques sur notre commune .....   | 5  |
| Modalités de diffusion de l'alerte .....                                      | 5  |
| Organisation communale .....  | 6  |
| Mesures de protection de la population sur la commune. ..                     | 7  |
| Alertes météorologiques .....   | 8  |
| Bons réflexes en toute circonstance .....                                     | 9  |
| Le risque inondation .....  | 10 |
| Le risque tempête - tornade .....   | 12 |
| Le risque sismique et canicule .....  | 13 |
| Le risque effondrement de cavité. ....  | 14 |
| Le risque transport de matières dangereuses ou<br>d'accident industriel ..... | 16 |
| Le plan familial de mise en sécurité .....                                    | 18 |
| Numéros utiles et sources d'informations .....                                | 20 |

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Le **risque majeur**, c'est une **menace** directe sur **l'homme, sur les biens et sur l'environnement**. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par **l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre** pour assurer la protection de la population.

Les **risques majeurs** sont **provoqués** soit **par** des :

- **phénomènes naturels extrêmes** (tempête, inondation, cavité, orage, canicule, séisme, ...)
- **phénomènes technologiques** (accident d'un camion de transport de matières dangereuses, déraillement d'un train, accident industriel, ....)
- **phénomènes sociaux** (panique lors d'un rassemblement, pandémie de COVID 19, épizootie, intoxication alimentaire, ...).

## ORGANISATION COMMUNALE

**Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de la commune. Il est consultable en mairie.**

Le PCS définit toute l'organisation pour informer, alerter, évacuer, héberger, ravitailler et soutenir la population jusqu'au retour à la normal.

En cas de risque majeur limité à la commune le Maire devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il se repose alors sur le Poste de Commandement Communal (PCC), constitué d'élus et d'agents.

En cas de risque majeur touchant plusieurs communes, c'est le Préfet qui dirige les opérations avec l'aide des Maires et de leur organisation interne (PCS).

## LES RISQUES SUR NOTRE COMMUNE

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) recense pour la commune les 5 risques suivants :

- Inondation.
- Tempête.
- Retrait gonflement d'argile.
- Effondrement de cavité.
- Transport de matières dangereuses.

La commune est aussi exposée à d'autres risques :

- Tornades et grêles lors d'orages violents.
- Canicule, grand froid, neige, verglas.
- Zone de sismicité 2 : niveau faible
- Accident entreprise industrielle, ...
- Pandémie ...

### MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

Le Maire a l'obligation d'alerter la population en cas de prévision ou de réalisation d'un risque majeur. Les moyens prévus par la commune pour diffuser l'alerte sont :

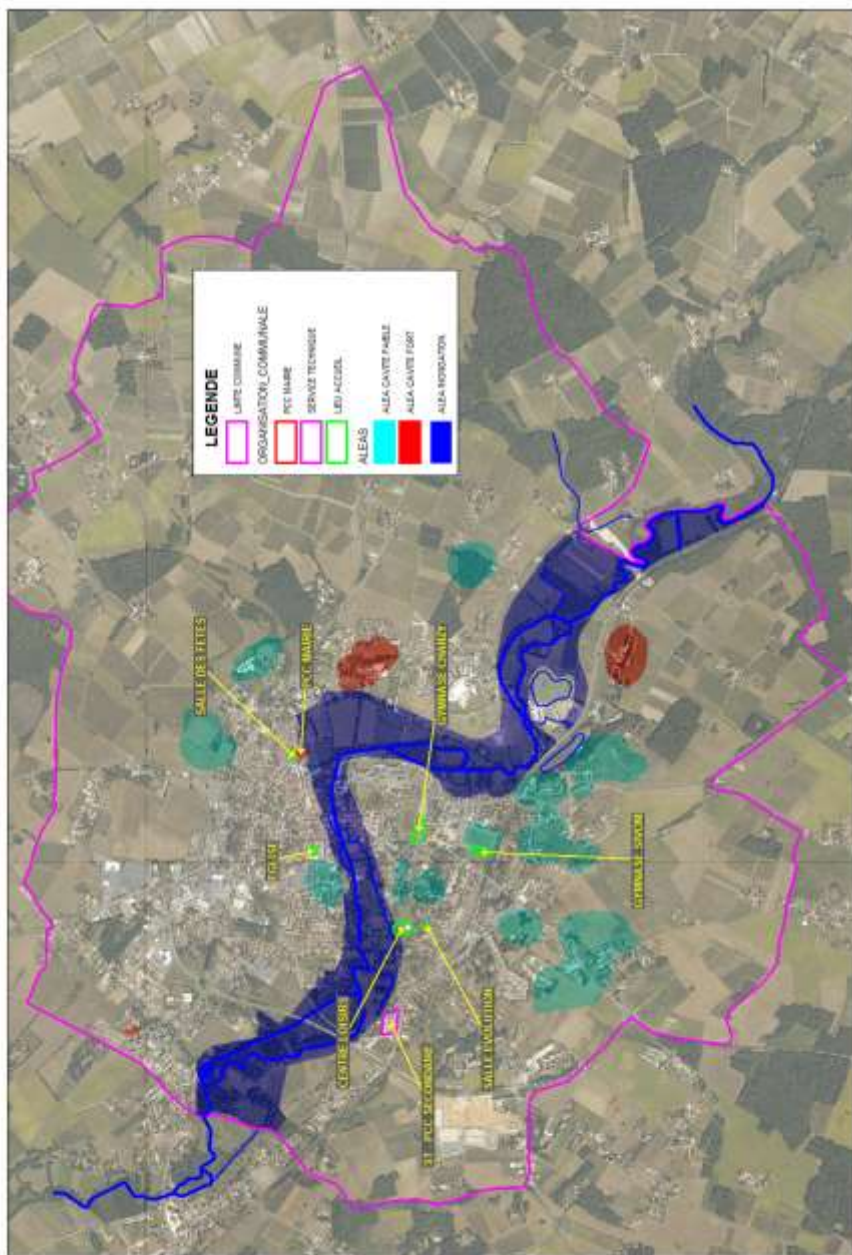
#### ❖ Moyens de la commune

- ↪ Panneau Pocket.
- ↪ Appel téléphonique, fax, mail.
- ↪ Panneau numérique à message variable.
- ↪ Sono du centre-ville ou des grandes surfaces, ....
- ↪ Porte à porte dans les hameaux et maisons isolés,
- ↪ Flyer dans les boites aux lettres, ...

#### ❖ Moyens complémentaires

- ↪ Radio:
  - France bleu La Rochelle = **103,9 Mhz**
  - Alouette = **95,5 Mhz**

# ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE RISQUE MAJEUR





## EN TOUTES CIRCONSTANCES

### **CE QUE LA COMMUNE A PREVU POUR VOUS :**

- ↪ DIFFUSION DE L'ALERTE (population permanente ou saisonnière, écoles, campings et résidences de vacances, ...).
- ↪ BLOCAGE DE LA CIRCULATION ET DES ACCES AUX ZONES DANGEREUSES.
- ↪ MISE EN SECURITE DES ENFANTS A L'ECOLE.
- ↪ MISE A L'ABRI DE LA POPULATION (CONFINEMENT DANS UN BATIMENT OU EVACUATION).
- ↪ SUIVI DE LA POPULATION.
- ↪ ACCUEIL DE LA POPULATION EVACUEE : **GYMNASE CHANZY**.
- ↪ HEBERGEMENT ET RAVITAILLEMENT SI BESOIN.
- ↪ SURVEILLANCE DES HABITATIONS EVACUEES.
- ↪ DEGAGEMENT DES VOIES DE CIRCULATION ET NETTOYAGE.
- ↪ SOUTIEN ET ASSISTANCE ADMINISTRATIVE POUR VOTRE ASSUREUR.

### **CE QUE LES ECOLES ONT PREVU POUR VOS ENFANTS:**

Les écoles ont élaboré un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) validé par le Conseil d'école pour assurer la protection des enfants en cas de risque majeur. Il est prévu dans ce PPMS de mettre à l'abri les enfants dans les bâtiments et de s'occuper de leur sécurité.

**Donc inutile de vous précipiter à l'école et de vous mettre en danger pour venir les chercher. Ils sont plus en sécurité à l'école.**

### **CE QUE LES CAMPINGS ONT PREVU:**

Les campings disposent d'un cahier de prescriptions pour mettre en sécurité les saisonniers hébergés. Ces prescriptions sont validées par le maire et prévoient les modalités d'alerte, le lieu de mise en sécurité, les consignes de sécurité et les mesures à respecter en cas de demande d'évacuation par l'autorité de police.

# ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo France diffuse sur son site internet des alertes à partir de cartes mises à jour au moins 2 fois par jour (6H00 et 16H00) et suivant un code couleur. ([www.france.meteofrance.com/vigilance](http://www.france.meteofrance.com/vigilance) )

Cette alerte météo informe la population et les pouvoirs publics des dangers et des conséquences potentiels du phénomène annoncé :

- ↪ **Difficulté de circulation sur les routes.**
- ↪ **Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures, ...**
- ↪ **Dégâts matériels importants.**
- ↪ **Coupures d'électricité et/ou de téléphone.**
- ↪ **Montée du niveau de l'eau et inondation.**
- ↪ **Conséquences sur la santé humaine....**

Les phénomènes pour notre commune peuvent être :

- **INONDATION.**
- **VENTS VIOLENTS, ORAGE, GRÊLE.**
- **NEIGE, VERGLAS.**
- **CANICULE, GRAND FROID.**

## ALERTE JAUNE

**SOYEZ ATTENTIFS;** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité du rivage, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus dans le département tels que pluie, inondation, vent, neige, ou verglas, tenez-vous au courant de la situation.

## ALERTE ORANGE

**SOYEZ TRÈS VIGILANTS;** des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

## ALERTE ROUGE

**UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE;** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 10h00  
Valable : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

- Une vigilance absolue s'impose** (des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus)
- Soyez très vigilants** : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-crotonation est diffusée avec le niveau de prévision des crues de l'Institut de Développement durable



**METEO FRANCE**  
Institut national de l'Émission

Consultez le **bulletin national**

Une très forte tempête traverse le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-nord. Débordements possibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Vent/Pluie et orage - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en particulier les déplacements en montagne) - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Évitez les grands axes de circulation. - Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et intense (notamment sur les toitures). Crues/Orage - Évitez tout déplacement en véhicule existentiel - Évitez les abords des cours d'eau - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. - Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

Copyright Météo-France

## BONS REFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES



### AVANT UNE ALERTE

- ↪ PREVOIR UN ECLAIRAGE DE SECOURS ET UNE RADIO AVEC DES PILES.
- ↪ PREVOIR DE L'EAU ET DES DENREES NON PERISSABLES.



### PENDANT L'ALERTE

- ↪ S'INFORMER (télévision, radio).
- ↪ LIMITER VOS DEPLACEMENTS.
- ↪ NE JAMAIS INTERVENIR SUR LES TOITURES.
- ↪ NE PAS TOUCHER LES FILS ELECTRIQUES TOMBES AU SOL.
- ↪ EVITER D'ALLER A L'EXTERIEUR.
- ↪ PRENDRE DES NOUVELLES DES PERSONNES SENSIBLES PRES DE CHEZ VOUS.
- ↪ RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES OFFICIELLES.
- ↪ APPELER LA MAIRIE OU LES SECOURS PUBLICS EN CAS DE DIFFICULTE OU SI VOUS ETES TEMOIN D'UN INCIDENT OU D'UN ACCIDENT

- Tel mairie: **05.46.48.04.11.**



# LE RISQUE INONDATION

**Notre commune est exposée au risque d'inondation de plaine en cas de crue de la SEUGNE.** Le débordement des eaux, généralement progressif et lent peut atteindre les maisons situées dans la zone d'aléa identifiée lors de la crue de 1986 et représentée sur la carte suivante.

Environ 100 maisons et le camping sont exposés au risque d'inondation.

## **BONS REFLEXES :**

### **AVANT**

- Consulter [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) .
- Ranger tous les objets pouvant être emportés par l'eau et le courant.
- Surélever ou monter à l'étage tous les objets, matériels, mobiliers, produits, papier, radio, équipements électriques, lampe, ...
- Amarrer les cuves, bidons, pot de fleurs, ...
- Obturer les portes, fenêtres, soupiroux et aération à l'aide de batardeau.
- Prévoir une réserve d'eau potable.
- Suivre les informations données par la commune.

### **PENDANT**

- Suivre l'évolution de la crue.
- Stationner son véhicule vers une zone en hauteur.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments.
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.
- Attention au courant si vous devez traverser l'eau.
- Respecter les interdictions de circuler et ne pas emprunter une route inondée.

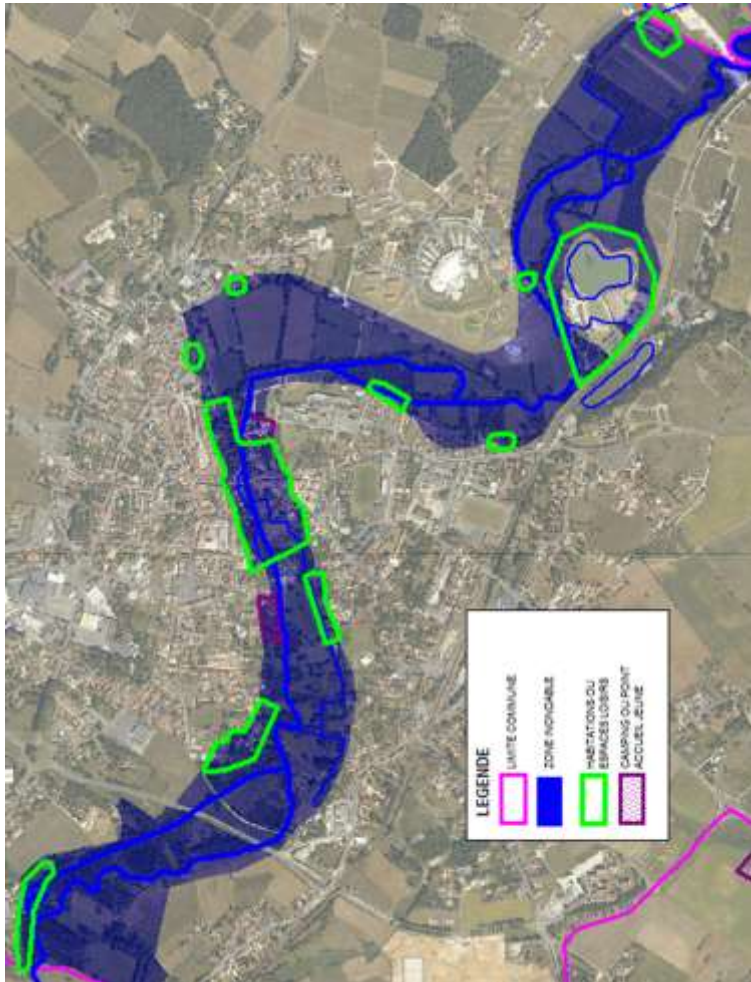
### **APRES**

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que quand la maison sera sèche. Faire appel à un électricien en cas de difficulté.
- Signaler toute difficulté à la mairie.

# LE RISQUE INONDATION

Quelques endroits de notre commune peuvent aussi être exposés au risque d'inondation par ruissèlement en cas de pluie intense, sans conséquences graves.

La cartographie des zones inondables est présentée ci-après.



Coupez le gaz et l'électricité



Montez en hauteur



Informez-vous



Évitez de vous déplacer



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants

# LE RISQUE TEMPETE - TORNADE

**Notre commune est exposée comme tout le département au risque de tempête avec des vents d'une extrême violence.**

L'expérience du passé a montré que la commune peut aussi être exposée à des mini tornades en cas d'orage violent.

## **BONS REFLEXES :**

### **AVANT**

- Consulter [www.france.meteofrance.com](http://www.france.meteofrance.com)
- Ranger tous les objets pouvant être emportés ou déplacés par le vent.
- Fermer les portes, les volets et les fenêtres.
- Prévoir une réserve d'eau potable et des denrées non périssables.
- Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles.
- Suivre les informations données par la commune.

### **PENDANT**

- Suivre l'évolution de la météo.
- Éviter tout déplacement et rester à l'intérieur des maisons et bâtiments (éloigné des conduits de cheminées).
- Ne pas circuler sous les arbres et sous les toitures et ne pas stationner son véhicule dessous.
- Respecter les interdictions de circuler.
- Ne jamais monter sur les toitures.
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol.
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments.
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.

### **APRES**

- Vérifier votre toiture.
- Sécuriser tous les objets menaçant de tomber.
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles.
- Nettoyer votre trottoir.



**Abritez-vous**



**Informez-vous**



**Éloignez-vous  
des câbles  
électriques**



**Évitez de vous  
déplacer**



**N'allez pas  
chercher vos  
enfants**



**Ne téléphonez  
pas**

# LE RISQUE SISMIQUE

**Notre commune est exposée à un risque sismique faible.** En cas de séisme, la commune peut subir quelques dégâts légers.

## **BONS REFLEXES :**

### **PENDANT**

- Ne pas paniquer.
- Sortir des bâtiments et s'éloigner en terrain libre ou se mettre à l'abri sous une table solide.

### **APRES**

- Faire un bilan des conséquences sur votre maison ou vos bâtiments.
- Respecter les interdictions de circuler et de stationner.
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol.
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles.
- Signaler à la mairie toute dégradation sur vos bâtiments.



Sortez dehors



Mettez-vous  
sous une table



Informez-vous



Évitez de vous  
déplacer



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école



Ne téléphonez  
pas

# RISQUE CANICULE

Les périodes de canicule peuvent être à l'origine d'augmentation du taux de mortalité des personnes sensibles.

## **BONS REFLEXES :**

### **AVANT**

- **Les personnes isolées, âgées et fragiles doivent s'inscrire sur le registre en mairie.**

### **PENDANT**

- Garder les fenêtres fermées et fermer les volets exposés au soleil.
- Ouvrir en grand la nuit pour rafraîchir le bâtiment.
- Éviter de rester au soleil.
- Ne pas faire d'effort physique intense.
- Bien s'hydrater avec de l'eau, prendre une douche fraîche.
- Se rafraîchir dans un local climatisé communal ou privé.
- Prendre ou donner des nouvelles.

# LE RISQUE EFFONDREMENT DE CAVITE

La commune compte de nombreuses cavités provenant de l'extraction du calcaire.

Ces cavités sont susceptibles de s'affaisser à cause du ruissèlement des eaux de pluies et/ou de l'érosion. Des travaux peuvent aussi être la cause d'une déstabilisation et rupture des voutes. En cas d'affaissement, des personnes peuvent être blessées.

## BONS REFLEXES :

### AVANT

- Consulter le PLU de la commune pour bien identifier les cavités.
- Ne pas effectuer de travaux de terrassement au-dessus des cavités.
- Signalez à la Mairie tout phénomène d'effondrement ou de mouvement de sol inhabituel.
- En cas de séisme, si vous habitez au-dessus ou à côté d'une cavité, évacuer les bâtiments et demander un diagnostic à la mairie.

### PENDANT

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Appeler les secours publics ou la mairie pour signaler l'effondrement.
- Ne pas retourner dans les bâtiments sans l'accord de la mairie.
- Respecter les interdictions de circuler.

### APRES

- Vérifier le fonctionnement des réseaux (électricité, chauffage, eau, évacuation des eaux).
- Évaluer les dégâts et signaler tout danger.



Couper le gaz,  
l'eau et  
l'électricité



Évacuer les  
bâtiments



Informez-vous



Ne pas  
retourner dans  
les bâtiments



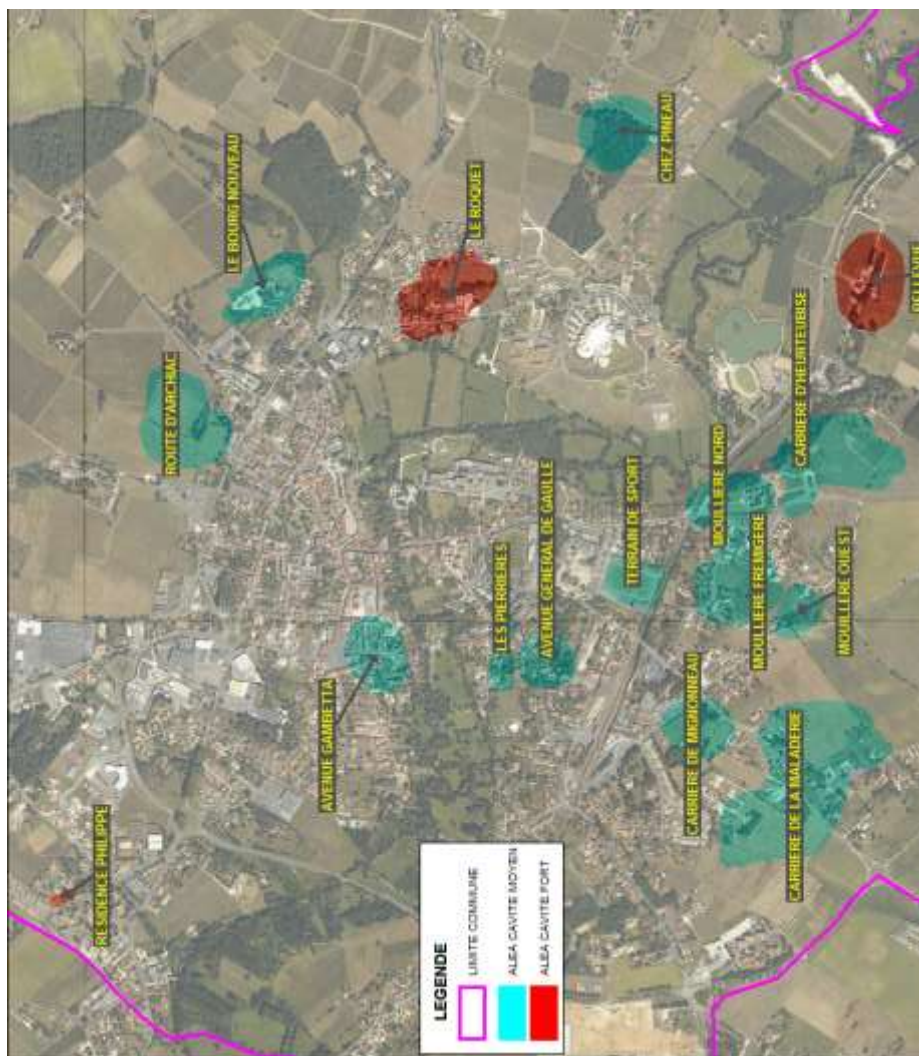
Évitez de vous  
déplacer



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école



# LE RISQUE EFFONDREMENT DE CAVITE





# RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES OU ACCIDENT INDUSTRIEL

Notre commune est exposée au risque d'accident lors du transport de produits dangereux sur les routes ou voies ferrées.

Les produits dangereux circulants sur la commune sont des hydrocarbures (essence, gazole, fioul, gaz), des produits chimiques (acides, peintures, ...) et autres produits.

Sur la commune il y a des entreprises industrielles qui peuvent présenter un risque d'incendie, d'explosion et de pollution.

**Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses ou incendie d'un établissement industriel :**

- ↖ **S'éloigner et ne pas rester dans le vent.**
- ↗ **Prévenir les secours publics (18 ou 112).**

## **BONS REFLEXES :**

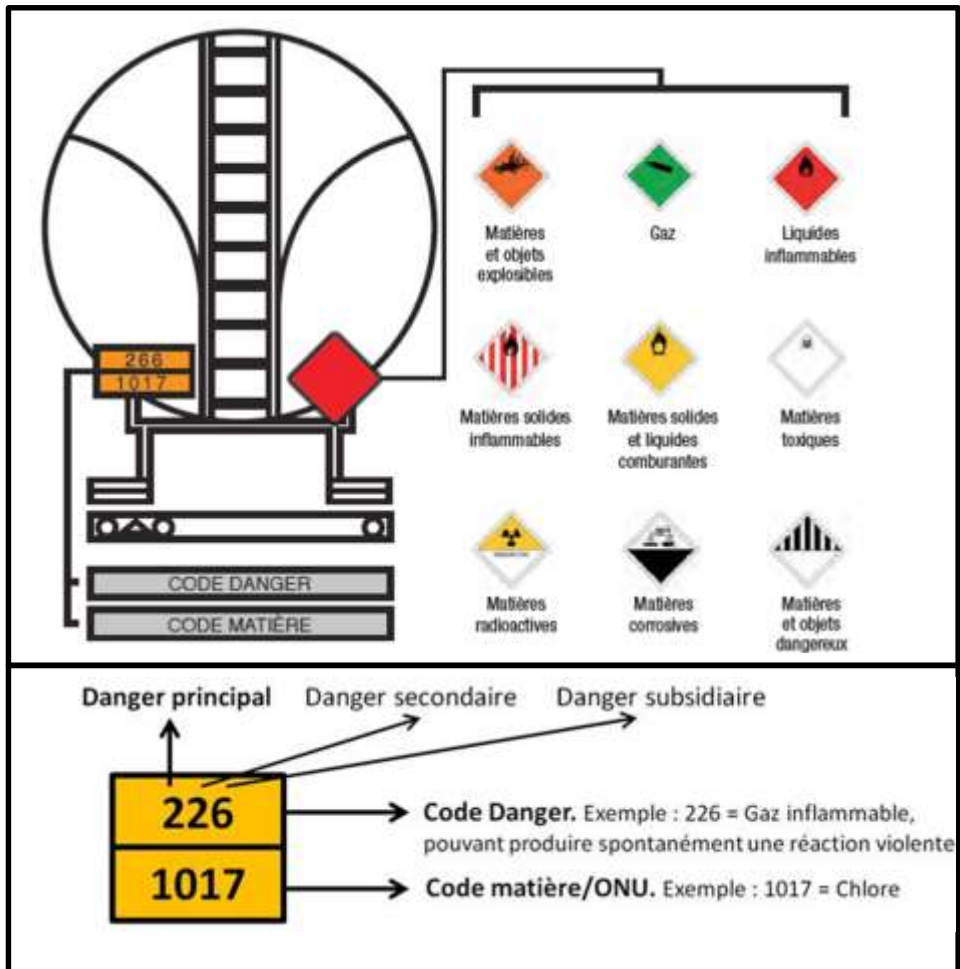
### **PENDANT**

**Si vous habitez près de l'accident :**

- Se tenir informé et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri dans votre maison en fermant toutes les portes, les fenêtres et les volets.
- En cas de fumée, couper la ventilation de votre maison et calfeutrer les ventilations naturelles et les portes ou fenêtres non étanches.
- Respecter les interdictions de circuler ou stationner et les déviations.
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments.
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.
- N'évacuer que sur la demande des autorités.

### **APRES**

- Réintégrer votre logement.
- Déboucher les ventilations naturelles et remettre en marche la ventilation mécanique.



Mettez-vous à l'abri



Informez-vous



Fermez portes et fenêtres, calfeutrez et couper ventilation



Ne pas fumer

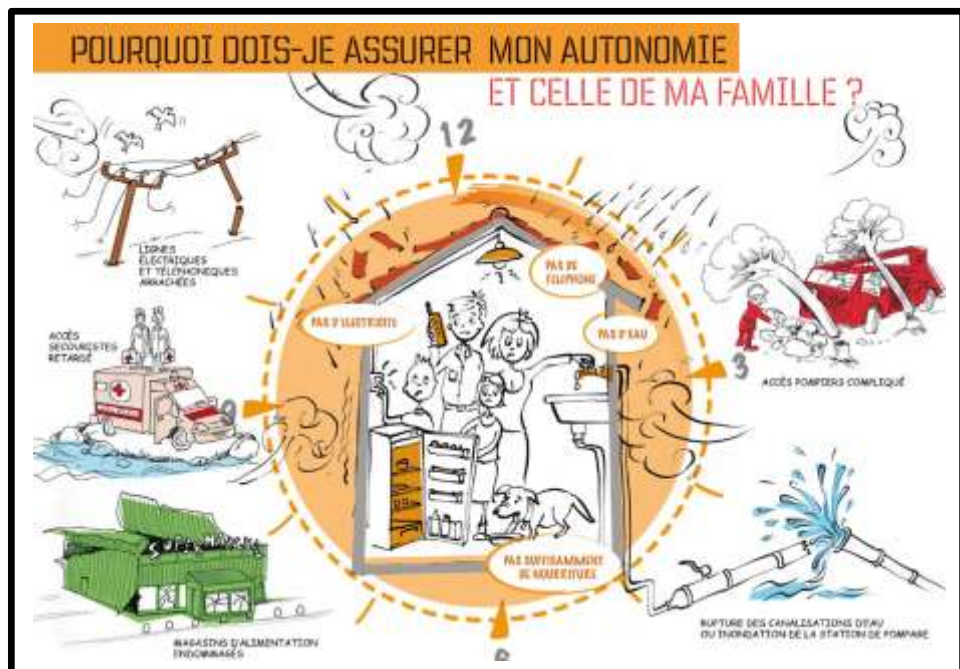


Évitez de vous déplacer



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Plan familial de mise en sécurité



## CONSIGNES DE SECURITE : A FAIRE

## CONSIGNES DE SECURITE : A NE PAS FAIRE

|  | CONSIGNES DE SECURITE : A FAIRE | CONSIGNES DE SECURITE : A NE PAS FAIRE |
|--|---------------------------------|--|
| Inondation                                 |                                 |  |
| Mouvement de terrain                       |                                 |  |
| Séisme                                     |                                 |  |
| Tempête/Cyclone                            |                                 |  |
| Accident Industriel                        |                                 |  |
| Accident Transport de matières dangereuses |                                 |  |

# JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



**À REMPLIR**

CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE  
(Indiquez votre nom):



**S'ÉQUIPER**



**SE PRÉPARER**



## MOYENS POUR ÊTRE ALERTÉ

- ✓ Site météo France
- ✓ Radio
- ✓ Commune:
  - ↖ Panneau Pocket.
  - ↖ Téléphone, fax, mail.
  - ↖ Panneau à message variable.
  - ↖ Porte à porte.
  - ↖ Sono centre-ville ou grandes surfaces.
  - ↖ Flyer dans la boîte aux lettres.

# SOURCES D'INFORMATIONS

## MAIRIE DE JONZAC

- Accueil mairie
- Adjoint chargé de la sécurité
- <http://www.villedejonzac.fr/>

## PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME

- ↪ <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile>

## PORTAIL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

- ↪ <http://www.risques.gouv.fr/>
- ↪ <http://www.georisques.gouv.fr/>
- ↪ <http://www.irma-grenoble.com/>

## NUMEROS UTILES

|                             |            |                            |                |
|-----------------------------|------------|----------------------------|----------------|
| <b>GENDARMERIE</b>          | <b>17</b>  | <b>MAIRIE</b>              | 05.46.48.04.11 |
| <b>POMPIERS</b>             | <b>18</b>  | <b>PRÉFECTURE</b>          | 05.46.27.43.00 |
| <b>SAMU</b>                 | <b>15</b>  | <b>URGENCE ÉLECTRICITÉ</b> | 0.810.333.117  |
| <b>URGENCES</b>             | <b>112</b> | <b>URGENCE CHAUFFAGE</b>   | 0.810.804.805  |
| <b>URGENCE MALENTENDANT</b> | <b>114</b> | <b>URGENCE EAU</b>         | 05.81.91.35.02 |
|                             |            | <b>HOPITAL JONZAC</b>      | 05.46.48.75.75 |